



Convention du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

RS 0.235.1; RO 2002 2847

Champ d'application le 29 septembre 2016, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Arménie**	9 mai 2012	1 ^{er} septembre 2012
Chypre* **	21 février 2002	1 ^{er} juin 2002
Maurice*	17 juin 2016 A	1 ^{er} octobre 2016
Saint-Marin*	28 mai 2015	1 ^{er} septembre 2015
Sénégal	25 août 2016 A	1 ^{er} décembre 2016
Turquie*	2 mai 2016	1 ^{er} septembre 2016

* Réserves et déclarations.

** Objections.

Les réserves, déclarations et objections, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet du Conseil de l'Europe: <http://conventions.coe.int> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2002 2847, 2004 4133, 2006 2115, 2009 3193, 2012 617 et 2013 2075.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

